



Distr. générale
28 octobre 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 68 c) de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits
de l'homme : situations relatives aux droits
de l'homme et rapports des rapporteurs
et représentants spéciaux

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettre datée du 24 octobre 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration de la Verkhovna Rada de l'Ukraine, le Parlement ukrainien, concernant la privation de liberté illicite des journalistes ukrainiens Roman Souchtchenko et Mykola Semena (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 c) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Volodymyr **Yelchenko**



**Annexe à la lettre datée du 24 octobre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la Verkhovna Rada de l'Ukraine concernant
la privation de liberté illicite des journalistes ukrainiens
Roman Souchtchenko et Mykola Semena**

5 octobre 2016

Le 30 septembre 2016, dans des circonstances non élucidées, le Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie (FSB) a arrêté à Moscou Roman Souchtchenko, un journaliste ukrainien et correspondant spécial en France de l'agence nationale de presse ukrainienne UKRINFORM, qui venait d'arriver en Russie où il rendait visite à ses proches. Les autorités russes accusent sans fondement M. Souchtchenko d'espionnage.

Le 1^{er} octobre 2016, à l'issue d'une audience à huis clos, un tribunal a ordonné le placement en détention du journaliste ukrainien pour une durée de deux mois. L'Ukraine n'a été informée que le 2 octobre 2016 de l'arrestation de M. Souchtchenko.

Au soir du 3 octobre 2016, les représentants consulaires de l'Ukraine n'avaient toujours pas été autorisés par les autorités russes à rendre visite à leur ressortissant détenu, ce qui constitue une violation grave de l'article 13 de la Convention consulaire entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. De plus, M. Souchtchenko n'a pas été autorisé à consulter un avocat, ce qui constitue une violation directe de ses droits fondamentaux et des obligations juridiques internationales de la Fédération de Russie.

Compte tenu des similarités saisissantes entre l'arrestation par le Service fédéral de sécurité de M. Souchtchenko et celles d'autres ressortissants ukrainiens, qui sont considérés par la communauté internationale comme des prisonniers politiques du Kremlin, et le caractère proprement absurde de cette affaire, la Verkhovna Rada se déclare profondément préoccupée par la détention illicite et le sort du journaliste ukrainien.

La Verkhovna Rada tient à souligner que M. Souchtchenko n'est pas le seul journaliste ukrainien à être l'objet d'une affaire fabriquée de toutes pièces. Mykola Semena, un autre citoyen ukrainien, fait face à des accusations mensongères dans le cadre d'une autre affaire, qui est actuellement en procès devant un tribunal en Crimée temporairement occupée. Malgré les protestations des autorités ukrainiennes et d'organisations de journalistes, M. Semena n'est pas autorisé à quitter le territoire de la Crimée occupée pour recevoir des soins médicaux.

Dans l'exercice de sa profession et de son droit à la liberté d'opinion, M. Semena a rédigé un article intitulé « Le blocus est la première étape vers la libération de la Crimée », paru en septembre 2015 sur le site d'informations « Crimea. Realities », un projet porté par Radio Svoboda, alors qu'il se trouvait en Ukraine continentale.

Le 19 avril 2016, le Service fédéral de sécurité a perquisitionné le domicile de M. Semena, situé en Crimée temporairement occupée, puis ouvert une enquête pénale, au motif que ses publications journalistiques faisaient de lui un séparatiste.

Malgré ses problèmes de santé, M. Semena n'a pas été autorisé à se rendre en Ukraine continentale pour y recevoir des soins médicaux, ce qui constitue à l'évidence un acte de torture. En octobre 2016 reprendront les poursuites engagées contre lui sur la base de ces chefs d'accusations fabriqués.

Ces cas de détention illicite sur les territoires russe et ukrainien occupé, qui ne sont que des exemples parmi d'autres, illustrent clairement les violations incessantes des droits de l'homme perpétrées à grande échelle par la Fédération de Russie, qui s'est emparée par la force de régions du territoire ukrainien et prend en otage ses ressortissants pour ensuite adresser des accusations grotesques à leur rencontre. La Fédération de Russie soumet les Ukrainiens détenus à des pressions psychologiques et à des actes de torture physique.

La Verkhovna Rada est fermement convaincue que les cas susmentionnés de persécution à l'encontre des citoyens ukrainiens sont directement liés à l'activité professionnelle de ceux-ci.

Par ces actes, les représentants de la Fédération de Russie visent à intimider les journalistes et à prendre en otage ceux dont la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier la liberté de parole et d'expression, est essentielle et intrinsèquement liée à la profession qu'ils exercent. Cet objectif répréhensible ne doit pas être atteint et de tels actes doivent être condamnés.

La Verkhovna Rada appelle instamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à redoubler d'efforts en vue de mettre un terme à la détention des journalistes ukrainiens par la Fédération de Russie, qui constitue une violation grave des droits de l'homme, et de permettre aux représentants consulaires de l'Ukraine et à un avocat d'entrer en contact avec Roman Souchtchenko, le journaliste détenu. Seule une action conjointe de l'Ukraine et de la communauté internationale nous permettra de mettre fin aux violations flagrantes des droits de l'homme qui, malheureusement, sont aujourd'hui devenues une pratique courante en Fédération de Russie.
